



Nos atouts

- Rapidité d'intervention
- Lien privilégié avec votre médecin généraliste et tous les prestataires de la garde médicale (pharmaciens, infirmiers, kinés, ...)
- Collaboration étroite avec les services d'urgences de votre région (Services 100, 101, 107, ...)



Service de Coordination
des Soins A Domicile asbl

*Vous désirez vivre
à votre domicile
en toute sécurité ?*

TÉLÉ-VIGILANCE
071/33.11.55
Notre solution
à votre **APPEL...**

Notre expérience à votre service depuis plus de 25 ans !

En créant en 1988, son service de **Télé-Vigilance** suivant un concept élaboré auparavant avec les représentants de la Fédération des Associations des Généralistes de Charleroi (FAGC), la Coordination des Soins à Domicile de la Ville de Charleroi franchissait la première étape carolorégienne de la Télé-Médecine.

Depuis lors, la **Télé-Vigilance** fait partie de l'organisation de la vie de plus de 1.000 personnes âgées, malades ou handicapées souhaitant rester dans leur environnement habituel.

Grâce à la **Télé-Vigilance**, une existence en toute sécurité peut être poursuivie dans le cadre de vie habituel. Depuis sa création, le service a étendu son rayon d'action au-delà des 15 communes de l'entité de Charleroi. Le centre a signé des conventions de collaboration avec les villes, les communes et le CPAS de Fontaine-l'Évêque, Gerpinnes, Charleroi, Fleurus, Châtelet,...

TÉLÉ-VIGILANCE
une équipe à votre écoute
24 h/24 !

Renseignez-vous !



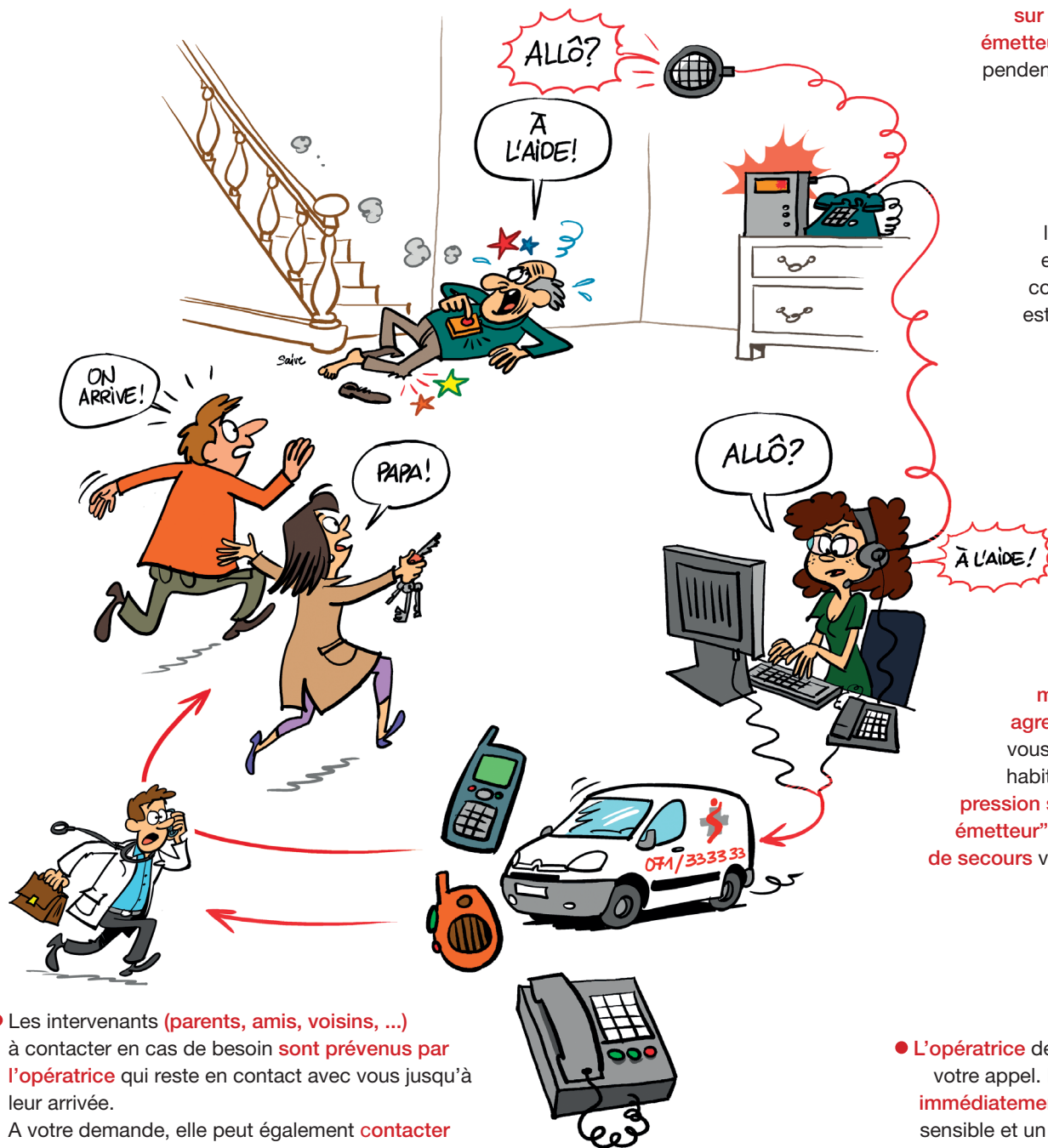
Coordination des Soins à Domicile
de la Ville de Charleroi (Asbl)
Boulevard Zoé Drion 1 (2^e étage)
6000 Charleroi
Tél. : 071/33.11.55
Fax : 071/32.55.87

www.scsadcharleroi.be

En partenariat avec :



Editeur responsable: Mr Claude DECUYPER.



- Vous portez en permanence, sur vous, un "bouton émetteur" sous forme de pendentif ou de bracelet.

- Un appareil transmetteur, branché sur votre ligne téléphonique et sur une prise de courant à proximité, est installé à côté de votre téléphone.

- En cas de problème (chute, malaise, angoisse, agression, ...), où que vous soyez dans votre habitation, une simple pression sur votre "bouton émetteur" alerte la centrale de secours via le transmetteur.

- L'opératrice de la centrale reçoit votre appel. Elle vous identifie immédiatement et, via un micro sensible et un système de haut-parleur clair, entre en communication avec vous où que vous soyez dans votre habitation.

- Les intervenants (parents, amis, voisins, ...) à contacter en cas de besoin sont prévenus par l'opératrice qui reste en contact avec vous jusqu'à leur arrivée. A votre demande, elle peut également contacter vos intervenants médicaux grâce à notre collaboration privilégiée avec l'ensemble des professionnels de la santé (via Allô Santé).

Quelques précisions

- Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, la **Télé-Vigilance** est un service proposé à tous. Suffisamment sensible pour assurer la communication à l'intérieur de votre logement, il permet de continuer à vivre chez soi en toute sécurité grâce à une intervention rapide et efficace en cas d'appel à l'aide.
- Afin de permettre l'installation de l'appareil de **Télé-Vigilance**, un raccordement téléphonique ainsi qu'une prise de courant située à proximité de celui-ci sont nécessaires.
- En cas de coupure de courant, la batterie interne prend le relais et assure le bon fonctionnement de l'appareil.
- Le secret professionnel et le respect de la vie privée sont intégralement respectés.

QUE FAIRE POUR BÉNÉFICIER DE LA **TÉLÉ-VIGILANCE** ?
CONTACTEZ LE 071/33.11.55

Tarif*

- Lors du placement de l'appareil de **Télé-Vigilance**, un montant de 29,75 euros vous sera facturé pour les frais d'installation et de gestion du dossier. Attention, ce montant n'est pas une caution.
- La location mensuelle de l'appareil ainsi que le service s'élève à 27,27 euros.
- Une intervention financière peut éventuellement être obtenue auprès de votre mutuelle, du CPAS ou de votre administration communale.

Notre service de coordination se chargera de toutes les démarches administratives afin de vous faire bénéficier des ces avantages financiers.

- Après acceptation de votre demande, il vous est possible de souscrire à l'abonnement de notre service clé.

*Tarif en vigueur au 01/01/2013.